

Indemnité de fonctions au maire. Le conseil municipal
approuve et ouvre le crédit de
le 25 Novembre 1956
décide d'appliquer les relevements de l'indemnité de fonctions au maire, précisés
pour les périodes d'Octobre 1955 à Janvier 1956, de Janvier 1956 à Juillet 1956 et
de Juillet 1956 à Juillet 1957. et vote, pour la période d'octobre 1955 à Décembre
1956, le crédit de 5750F à prendre au budget additionnel C^{ex} 1. A. 1.